

ALLIANCE VILLES EMPLOI

Organisme de formation certifié

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Offre de formation Réseau Alliance Villes Emploi

TOUTES NOS FORMATIONS SUR :
www.ville-emploi.asso.fr



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

ALLIANCE VILLES EMPLOI

CONTEXTE

1. Contexte et positionnement stratégique

Dans le cadre de son rôle au bénéfice des outils territoriaux et dans un contexte national de fin de programmation FSE, d'ambitions territoriales renouvelées, de la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi et de la structuration du Réseau pour l'Emploi, Alliance Villes Emploi engage une démarche ambitieuse visant à élargir son offre de formation à destination de ses adhérents.

Cette ambition vise à accompagner l'évolution des métiers, renforcer le positionnement des PLIE et Maisons de l'Emploi dans l'écosystème territorial et soutenir leur contribution aux dynamiques partenariales, notamment avec le service public de l'Emploi et France Travail, les structures inclusives et les attentes du monde économique et des entreprises.

Elle s'inscrit également dans une logique de performance au bénéfice des publics, du territoire, de ses acteurs publics et privés, en renforçant, mesurant et valorisant l'impact des actions menées.

Dans un contexte de transformation profonde du Service Public de l'Emploi (réorganisation des acteurs, évolution des Systèmes d'Information, nouvelles exigences de coordination territoriale), AVE souhaite :

- Accompagner ses adhérents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles
- Renforcer leur rôle dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques d'emploi et d'insertion
- Consolider leur positionnement comme acteurs structurants du territoire et du Réseau pour l'Emploi

2. Objectifs

- Structurer une offre nationale de formation lisible, cohérente et mutualisée
- Accompagner les transformations des métiers (accompagnement, relation entreprises, ingénierie territoriale)
- Renforcer la capacité d'action et d'innovation des structures à l'échelle locale mais aussi de capacité à des partenariats départementaux, régionaux ou nationaux
- Soutenir la montée en compétence sur les enjeux stratégiques (LPE, SI, partenariats, ASR)

3. Axes thématiques

Axe 1 : Professionnalisation des métiers

- Référent de parcours PLIE
- Chargé de relation entreprises (CRE)
- Évolution des pratiques d'accompagnement dans le cadre du Réseau pour l'Emploi

Axe 2 : Maîtrise de l'écosystème territorial

- Savoir distinguer les acteurs et leurs rôles dans les politiques publiques de l'Emploi (acteurs institutionnels, économiques, issus de l'Économie Sociale et Solidaire etc.)
- Comprendre les financements et leurs mécanismes (FSE+, dispositifs nationaux, régionaux, locaux)
- Structurer et animer les partenariats territoriaux

Axe 3 : Ingénierie de projet et financements

- Répondre aux appels à projets et marchés publics
- Structurer les groupements d'acteurs
- Pilotage et évaluation des actions

Axe 4 : Ouverture aux propositions innovantes

- Toute proposition en lien avec les enjeux d'évolution du réseau (innovation sociale, nouvelles modalités d'accompagnement, relation entreprises...)

4. Publics visés

Professionnels des :

- PLIE
- Maisons de l'Emploi
- Professionnels des collectivités, acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement économique territorial adhérents

5. Modalités attendues

- Formats courts (1 à 2 jours maximum 3 jours)
- Approche opérationnelle et ancrée dans les pratiques professionnelles
- Capacité d'adaptation aux contextes territoriaux
- Méthodes pédagogiques favorisant la transférabilité (outils, cas pratiques, mises en situation)

6. Critères de sélection

- Pertinence et qualité pédagogique des propositions
- Expérience dans les champs de l'insertion, de l'emploi et des politiques publiques
- Compréhension des enjeux spécifiques du réseau AVE
- Capacité à proposer des contenus opérationnels et directement mobilisables
- Qualité du rapport qualité / prix

7. Calendrier et rétroplanning

- Les porteurs de projets sont invités à transmettre leurs propositions au plus tard **le 12 juin 2026**.
- Les dossiers feront l'objet d'une première instruction par Alliance Villes Emploi visant à évaluer :
 - La pertinence des contenus proposés au regard des enjeux du réseau,
 - La qualité pédagogique et l'ingénierie de formation,
 - L'adéquation du contenu avec les publics cibles (CIP, CRE, encadrants, etc.)
- Des entretiens individuels pourront être organisés avec les porteurs de projets présélectionnés **entre le 16 juin et le 14 juillet 2026**, afin de :
 - Approfondir les propositions,
 - Ajuster les contenus aux besoins identifiés,
 - Apprécier la capacité de déploiement à l'échelle du réseau
- La sélection finale des porteurs de projets et des formations retenues sera effectuée au plus tard **le 15 septembre 2026**.
- Certaines formations pourront faire l'objet d'une phase Test au cours du dernier **trimestre 2026**, permettant :
 - D'expérimenter les contenus en conditions réelles,
 - De recueillir les retours des participants,
 - D'ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire
- Les formations retenues s'inscriront dans un engagement de déploiement complet sur l'année 2027, dans une logique de structuration d'une offre nationale au service du réseau.

8. Modalités de candidature

Les propositions seront analysées au regard de la capacité à répondre aux enjeux actuels du Réseau, notamment en matière de coordination des acteurs, d'évolution des métiers (CIP / CRE), de développement de la relation entreprises etc.

1) Les porteurs de projets

Pour toute candidature, les porteurs devront transmettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

- Une présentation de leurs parcours (2 pages maximum) explicitant :
- Les expériences et expertises mobilisées pour construire la formation,
- La compréhension des enjeux du réseau (Emploi, Insertion, Relation Entreprise, etc.),
- La valeur ajoutée de la proposition au regard des besoins identifiés.

2) Fiche synthétique de Formation

Pour toute candidature joindre une fiche de formation comportant les informations suivantes :

- Objectifs de la formation
- Contenu détaillé (modules, séquences pédagogiques)
- Modalités pédagogiques et pratiques (format, durée, présentiel/distanciel, méthodes mobilisées)
- Publics visés
- Nombre de sessions pouvant être déployées (capacité de déploiement)

3) Capacité opérationnelle

Présentation des moyens mobilisables (équipe, organisation, logistique)

Expériences de déploiement de formations à une échelle territoriale ou nationale

4) Situation professionnelle du formateur

Dans le cas où le formateur est déjà salarié au sein d'une structure :

Une lettre de pré-validation de la hiérarchie devra être jointe, attestant de la possibilité d'intervention dans le cadre des formations proposées.

5) Rémunération

Indication des prétentions financières (coût par session et/ou par jour)

Précision des éléments inclus (préparation, animation, supports, déplacements, etc.)

Indiquer les prétentions financières

À envoyer à ave@ville-emploi.asso.fr au plus tard le 12 juin à 18h par mail



Fiche action 1 :

Devenir Référent.e de Parcours PLIE

Public visé

- Conseillers en insertion professionnelle (CIP)
- Conseillers emploi / insertion
- Chargés d'accompagnement
- Professionnels intervenant sur des parcours complexes
- Acteurs souhaitant évoluer vers la fonction de référent PLIE

Contexte et enjeux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi et de la structuration du Réseau pour l'Emploi, les Outils Territoriaux sont appelés à renforcer leur rôle dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

La fonction de référent de parcours constitue un levier central pour garantir :

- La continuité des parcours
- L'accompagnement renforcé
- La coordination des acteurs
- La sécurisation des trajectoires vers l'emploi durable

Les missions de Référents de Parcours s'inscrivent en complémentarité avec les acteurs du service public de l'emploi, notamment France Travail, dans une logique de non-redondance et de valeur ajoutée.

Finalité

Permettre aux professionnels de maîtriser les fondamentaux des missions d'un Référent de Parcours PLIE et d'assurer un accompagnement renforcé, coordonné et orienté résultats.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Situer le rôle du référent de parcours PLIE dans l'écosystème du Réseau pour l'Emploi
- Réaliser un diagnostic global et partagé intégrant les freins périphériques à l'emploi
- Co-construire un parcours individualisé et évolutif pour les publics accompagnés
- Adopter une posture d'accompagnement renforcé (proximité, qualité, responsabilisation)
- Mobiliser et coordonner les partenaires du territoire dans une logique de parcours
- Assurer le suivi, la traçabilité et l'évaluation du parcours (outils, indicateurs, SI...)
- Prévenir les ruptures de parcours et sécuriser les transitions (emploi, formation, IAE)



Fiche action 2 :

Comprendre et exercer la fonction de Chargé.e de Relation Entreprise (CRE) au sein d'un PLIE ou MDE

Public visé

- Professionnels des PLIE
- Acteurs des Achats Socialement Responsables (ASR)
- Coordinateurs, chargés de mission
- Référents de parcours
- Acteurs de l'insertion et du développement économique territorial

Contexte et enjeux

Dans un contexte de transformation du Service Public de l'Emploi et de renforcement des logiques de coordination territoriale, la relation aux entreprises constitue un levier stratégique pour favoriser l'accès à l'emploi des publics accompagnés.

Au sein des PLIE et MDE la fonction de Chargé de Relation Entreprises (CRE) se situe à l'interface entre :

- Les besoins des entreprises
- Les parcours des publics accompagnés
- Les dynamiques territoriales d'insertion et de développement économique

Les missions CRE s'inscrivent en complémentarité avec les acteurs du Réseau pour l'Emploi, notamment France Travail, et contribue au développement de réponses adaptées aux entreprises et aux besoins de recrutement. Dans ce cadre, il est nécessaire de disposer d'une lecture partagée, opérationnelle et stratégique de cette fonction.

Finalité

Permettre aux professionnels de comprendre, situer et mobiliser pleinement la fonction de CRE comme levier d'insertion professionnelle et de développement territorial.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les missions, responsabilités et périmètre d'intervention du CRE
- Situer la fonction dans l'organisation d'un PLIE et dans le Réseau pour l'Emploi
- Comprendre les complémentarités avec les fonctions d'accompagnement et les dispositifs ASR
- Développer une vision stratégique de la relation entreprises (prospection, fidélisation, réponse aux besoins)
- Structurer des logiques de coordination et d'animation territoriale autour des entreprises
- Favoriser la coopération entre acteurs (PLIE, ASR, entreprises, partenaires institutionnels)



Fiche action 3 :

Mieux appréhender l'écosystème institutionnel, partenarial et financier de l'insertion et de l'Emploi : comprendre, se positionner et agir dans le Réseau pour l'Emploi

Public visé

- Professionnels de l'insertion, de l'emploi et du développement territorial
- PLIE et Maisons de l'Emploi
- Acteurs des Achats Socialement Responsables (ASR)
- Chargés de mission, coordinateurs, chefs de projet
- Acteurs de terrain souhaitant renforcer leur compréhension du système

Contexte et enjeux

Dans un contexte de transformation du Service Public de l'Emploi, marqué par la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi et la structuration du Réseau pour l'Emploi, les professionnels de l'insertion évoluent dans un environnement de plus en plus complexe et interconnecté.

La multiplicité des acteurs, la diversité des financements, ainsi que les nouvelles exigences de coordination, renforcent la nécessité de disposer d'une lecture fine et actualisée de l'écosystème.

La capacité à comprendre cet environnement ne constitue plus seulement un prérequis : elle devient un levier stratégique pour :

- Orienter efficacement les publics
- Mobiliser les bons partenaires
- Positionner sa structure dans les dynamiques territoriales
- Sécuriser les parcours et les financements

Finalité

Permettre aux professionnels de développer une compréhension stratégique de leur environnement afin de mieux mobiliser les ressources du territoire et renforcer leur capacité d'action.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les acteurs clés de l'écosystème (institutionnels, associatifs, économiques, financeurs)
- Comprendre les rôles, compétences et périmètres d'intervention de chacun
- Situer leur structure dans le Réseau pour l'Emploi et dans les dynamiques territoriales
- Cartographier les ressources, dispositifs et leviers mobilisables
- Comprendre les logiques de financement (programmes nationaux et locaux)
- Développer une veille territoriale structurée et opérationnelle
- Renforcer leur capacité à articuler les interventions des partenaires



Fiche action 4 :

Répondre à un appel à projet ou à un Marché Public, construire une stratégie de réponse et savoir constituer un groupement partenarial (ex : Consortium, GME...)

Public visé

- Directeurs.trices
- Porteurs de projets
- Acteurs de l'emploi et de l'insertion
- Chargés de mission, coordinateurs, chefs de projet

Contexte et enjeux

Dans un contexte de transformation des politiques publiques de l'emploi et de raréfaction des financements, les acteurs de l'insertion sont de plus en plus sollicités pour répondre à des appels à projets et à des marchés publics, souvent dans des logiques partenariales.

La capacité à analyser les attendus, structurer une réponse stratégique et construire un groupement solide constitue aujourd'hui un levier déterminant pour :

- Accéder aux financements
- Sécuriser les actions
- Renforcer le positionnement des structures dans le Réseau pour l'Emploi

Ces démarches s'inscrivent notamment dans des cadres exigeants (marchés publics (ex : les réponses groupées), dispositifs nationaux) nécessitant rigueur, coordination et anticipation.

Finalité

Permettre aux participants de maîtriser les fondamentaux de la réponse aux appels à projets et marchés publics, et de structurer des réponses partenariales solides et crédibles (Groupements momentanés, consortiums etc.)

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Lire et analyser stratégiquement un cahier des charges
- Identifier les attendus implicites et explicites ainsi que les critères de sélection
- Positionner leur structure dans une logique de réponse (seul ou en groupement)
- Construire une réponse argumentée, cohérente et différenciante
- Structurer un groupement de partenaires (rôles, gouvernance, complémentarités)
- Organiser le pilotage de la réponse (rétroplanning, coordination, contributions)
- Sécuriser les aspects administratifs et le dépôt du dossier



Fiche action 5 :

Innovation et transformation des pratiques (proposer une action de formation innovante en lien avec les enjeux du réseau AVE)

Public visé

À préciser par le porteur de projet (en cohérence avec les publics du réseau : PLIE, MDE, ASR, acteurs de l'insertion, etc.)

Contexte et enjeux

Dans un contexte de transformation rapide des politiques publiques de l'emploi et de l'insertion, les structures sont amenées à adapter en continu leurs pratiques, leurs outils et leurs modes d'intervention.

Au-delà des besoins de formation identifiés, Alliance Villes Emploi souhaite encourager l'émergence de propositions innovantes, en phase avec les évolutions du Réseau et les réalités territoriales.

Cet axe vise à mobiliser l'intelligence collective des acteurs et à faire émerger des réponses nouvelles, opérationnelles et transférables à l'échelle du réseau.

Finalité

Faire émerger et expérimenter des actions de formation innovantes, répondant aux enjeux actuels et prospectifs du réseau AVE.

Objectifs opérationnels

Les propositions devront permettre de :

- Répondre à un besoin émergent ou non couvert par les axes précédents
- Apporter une valeur ajoutée aux pratiques professionnelles
- Proposer des approches innovantes (méthodes, outils, formats pédagogiques)
- Contribuer à l'évolution des métiers et des organisations
- Être transférables et adaptables à différents territoires

Pré-requis

À préciser selon la proposition

Thématiques attendues devront être en lien avec les enjeux actuels du Réseau (à titre indicatif, non limitatif, exemple :

- Évolutions liées à la Loi Plein Emploi et au Réseau pour l'Emploi
- Articulation et complémentarité avec France Travail
- Transformation des pratiques professionnelles



Fiche action 5 :

Innovation et transformation des pratiques (proposer une action de formation innovante en lien avec les enjeux du réseau AVE)

Durée

À définir par le porteur de projet
(formats courts privilégiés)

- Interopérabilité des systèmes d'information et usages des données
- Développement des Achats Socialement Responsables comme levier d'insertion
- Relation entreprise et nouvelles formes de mise en relation
- Innovation sociale et nouvelles modalités d'accompagnement
- Mesure d'impact et valorisation du coût social évité
- Attractivité des métiers et évolution des compétences

Contenus attendus de la proposition

Les candidats devront préciser :

- L'intitulé de la formation proposée
- Le contexte et les enjeux identifiés
- Les objectifs visés
- Le public cible
- Le contenu pédagogique
- Les modalités pédagogiques
- La durée
- Les résultats attendus
- Les éléments différenciants / innovants de la proposition

Modalités pédagogiques attendues

- Approches actives et participatives
- Ancrage dans les pratiques professionnelles
- Production d'outils ou de livrables
- Possibilité de transfert dans d'autres territoires

Critères d'appréciation spécifiques

Les propositions seront analysées au regard de :

- Leur pertinence au regard des enjeux du réseau AVE
- Leur caractère innovant et différenciant
- Leur dimension opérationnelle
- Leur capacité de transfert et de duplication
- Leur contribution à la transformation des pratiques

Résultats attendus

Les actions retenues devront permettre :

- D'expérimenter de nouvelles approches
- D'enrichir l'offre de formation AVE
- De diffuser des pratiques innovantes au sein du réseau